



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Enseignants

Question écrite n° 39343

Texte de la question

M Loïc Bouvard demande à M le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui indiquer les raisons qui limitent aux professeurs de langues vivantes titulaires des établissements publics du second degré les stages linguistiques et les échanges poste à poste avec les professeurs étrangers, ainsi que l'indique une note de service no 87-333 du 20 octobre 1987. Il s'étonne, en effet, que les professeurs de l'enseignement privé sous contrat ne puissent bénéficier du financement public pour ce complément de formation qui leur serait très utile.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Loïc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39343

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1721